



À LA DÉCOUVERTE
DE MA VILLE



Campus France vous guide
dans vos premiers pas en
France et vous fait **découvrir**
Angers, votre nouveau lieu
de vie.

BIENVENUE À

ANGERS



CAMPUS
FRANCE
campusfrance.org





L'ARRIVÉE À ANGERS /

◆ Infocampus, un service d'accueil pour les étudiants inscrits à l'Université

A l'Université d'Angers, Infocampus vous accueille et vous accompagne dans vos démarches. L'objectif est de vous renseigner sur tous les dispositifs accessibles et de vous faciliter la vie en répondant notamment aux demandes concernant : les titres de séjour, le logement et la restauration, les transports, la santé, les emplois et les stages, les sports, la culture, les loisirs, la vie associative.

Cet accueil s'appuie sur des équipes d'étudiants ambassadeurs ainsi que sur un réseau de nombreux partenaires locaux présents sur place.

2 lieux ont été créés pour vous accueillir :

• Infocampus – La Passerelle

Campus universitaire de Belle-Beille, 2 rue Joseph Lakanal, 49000 Angers.

• Infocampus – Bibliothèque universitaire Saint-Serge

57 quai Félix Faure, 49000 Angers.

Accueil : **de fin août à fin septembre, du lundi au vendredi, de 10h à 17h. Après le 1^{er} octobre, un conseiller peut vous recevoir sur rendez-vous au Guichet Infocampus - La Passerelle.**

Contact : 02 44 68 86 05 ou

infocampus@contact.univ-angers.fr

Pour en savoir plus :

- téléchargez le guide d'accueil des étudiants internationaux :

<http://www.univ-angers.fr> > International > Etudiants hors échange

◆ L'accueil des doctorants et des chercheurs

Un service d'accueil spécialement créé pour les chercheurs internationaux a également été mis en place à l'Université d'Angers :

<http://www.univ-angers.fr> > International > Venir à l'Université > chercheurs étrangers

◆ Les parrains

L'Université d'Angers propose à tous ses étudiants de s'engager dans le programme de parrainage

Buddy System pour parrainer des étudiants internationaux afin de favoriser l'échange interculturel et l'intégration des étudiants :

<https://www.univ-angers.fr> > International > Buddy System

◆ L'accueil dans les établissements

Si vous êtes inscrits dans un autre établissement, consultez le site internet de Campus France qui propose une série de **Fiches pratiques dédiées à l'accueil dans les différents établissements d'enseignement supérieur** :

<https://www.campusfrance.org> > Etudiants

> Ressources documentaires > Informations pratiques pour les étudiants > Dispositifs d'accueil des établissements

Si votre établissement d'accueil n'apparaît pas dans cette liste, rendez-vous directement sur son site internet.

A l'Université d'Angers, c'est la Direction de l'International (Pôle mobilité entrante) qui gère les étudiants et chercheurs internationaux.

◆ Les services nationaux

- étudiants : www.etudiant.gouv.fr

- doctorants, chercheurs : <https://www.euraxess.fr>



LE LOGEMENT À ANGERS /

À Angers, il existe de nombreuses solutions pour trouver un logement : le parc de logements réservés aux étudiants et gérés par le CROUS, les résidences étudiantes et résidences privées, le logement chez l'habitant.

L'important est de s'en préoccuper le plus tôt possible, avant votre départ.

• Infocampus peut vous proposer à votre arrivée des pistes pour trouver un logement.

Mais il est indispensable de se renseigner sur le logement avant votre départ :

<http://www.univ-angers.fr> > Vie de campus > vie pratique > logement

• L'accueil logement d'Angers Loire Métropole.

Il s'agit d'un service de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole qui apporte conseils et aide dans la recherche d'un logement.

Contact : 02 41 05 50 55 ou

accueil-logement@angersloiremetropole.fr

Site : <http://www.angersloiremetropole.fr> > mon quotidien > menu > logement > locataire > le logement étudiant

QUELQUES CONSEILS

◆ Se loger pour quelques jours

• **En foyer** : <https://www.maine-et-loire.fr/> > services et infos > logement et habitat > aides au logement des jeunes > foyers de jeunes travailleurs

• **Pour d'autres types d'hébergements**, consultez le site de l'Office de Tourisme d'Angers :

<https://www.tourisme.destination-angers.com>

> organisez

◆ **Se loger pour une longue période**

• **Les logements étudiants du CLOUS (Centre Local des Œuvres Universitaires) d'Angers - Maine et Loire :**

Adresse : Campus universitaire de Belle-Beille,

8 boulevard Victor Beaussier, 49000 Angers.

Accueil : du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

Contact : 02 30 06 02 49

Site du CROUS Nantes - Pays de Loire (dont dépend

le CLOUS d'Angers) : <http://www.crous-nantes.fr/>

[service/clous-angers-main-et-loire/](http://www.crous-nantes.fr/service/clous-angers-main-et-loire/)

Site *Trouver un logement* :

<https://trouverunlogement.lescrous.fr/>

C'est le CROUS qui assure aussi sur votre campus tous les services de restauration à prix réduits (restaurants universitaires, cafétérias,...).

• **Les plateformes de logements privés :**

Deux établissements d'enseignement supérieur

d'Angers utilisent **Studapart**, la plateforme de

logements privés pour étudiants :

<https://www.studapart.com> > rechercher par ville

D'autres résidences étudiantes, gérées par des

organismes privés, sont également présentes à

Angers.

Consultez les sites spécialisés, par exemple :

- <https://www.adele.org>

- <https://www.immojeune.com>

- <https://www.location-etudiant.fr>

- <http://www.smebhabitat.fr/>

- <https://housinganywhere.com/fr/>

• Il existe aussi **un site géré par le CROUS, Lokaviz, qui recense notamment le logement étudiant chez les particuliers** : <https://www.lokaviz.fr/>

• **La colocation** : consultez *La carte des colocs*,

un site de colocation national, gratuit et simple

d'utilisation : <https://www.lacartedescolocs.fr/>

• **D'autres solutions sur le site de Campus France** :

www.campusfrance.org > s'organiser > logement

◆ **Si vous avez besoin d'un garant pour obtenir votre logement**

Visale est un nouveau dispositif de garantie gratuit :

www.visale.fr

◆ **Si vous souhaitez faire une demande d'APL (Aide Personnalisée au Logement)**

La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) vous propose d'évaluer vos droits : 08 10 29 29 29 ou

www.caf.fr

◆ **Si vous avez besoin d'un hébergement adapté à**

votre handicap, prévenez le CROUS ou, si vous êtes inscrit à **l'Université d'Angers**, contactez :

<http://www.univ-angers.fr/fr/vie-des-campus/accompagnement-du-handicap.html?search-keywords=handicap>



LES DÉPLACEMENTS À ANGERS



De Paris, pour rejoindre Angers, le plus simple est de prendre le train à la gare Montparnasse (durée du trajet : 1h30 en TGV). Il y a aussi des TGV directs pour Angers

qui partent de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle : <https://www.oui.sncf/>



De la gare, pour se rendre sur les campus, consultez la page dédiée sur le site de l'Université d'Angers :

<http://www.univ-angers.fr> > vie de campus > vie pratique > transport



En ville et dans sa périphérie, empruntez les transports en commun (bus et tramway), de jour et de nuit (sur certaines lignes), à des tarifs jeunes et étudiants : <https://www.irigo.fr>



Pour des trajets dans la région :

- consultez le dispositif Destineo, la plateforme d'informations sur les transports publics en Pays de la Loire :

<http://www.destineo.fr/fr/>

- prenez les trains régionaux :

<https://www.ter.sncf.com>

- pour voyager plus loin, pensez aussi aux bus pour voyager à petit prix : <https://fr.ouibus.com/> ou <https://www.flixbus.fr/>



Pour le co-voiturage, consultez par exemple les sites collaboratifs :

- local : <https://www.covoiturage49.fr/>

- national : <https://www.blablacar.fr>



Pour être plus autonome, utilisez **VéloCité**, le service de prêt de vélos gratuit de la ville d'Angers : <http://www.angers.fr> > vivre à Angers > voirie déplacements > le vélo



LES PREMIÈRES DÉMARCHES /

S'INSCRIRE DANS SON ÉTABLISSEMENT

◆ CVEC

Vous devez obligatoirement télécharger l'attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) avant de pouvoir vous inscrire dans votre établissement.

- Se connecter sur : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

- Plus d'informations et cas particuliers sur : <https://www.campusfrance.org> > s'organiser > CVEC

- Pour les étudiants internationaux de l'Université d'Angers, un accueil individuel et personnalisé est mis en place pour vous accompagner dans vos premières démarches avant votre inscription à l'Université (CVEC, titre de séjour, cours de français, visite médicale, assurance maladie...). Avant votre arrivée, prenez rendez-vous par mail à : bienvenue@contact.univ-angers.fr

- Pour les étudiants inscrits dans les autres établissements, se renseigner sur place pour connaître les aides possibles dans vos démarches.

◆ Validation de l'inscription

Attention ! Même si vous avez une lettre de préinscription, vous n'êtes pas encore véritablement inscrit. Vous devez valider votre inscription auprès du service de la scolarité de l'établissement dès que vous arrivez.

LE TITRE DE SÉJOUR

◆ Se renseigner :

• **Au Guichet Infocampus – La Passerelle, pour les étudiants inscrits à l'Université, en prenant rendez-vous avec la Direction de l'International de l'Université d'Angers.**

Adresse : Campus universitaire de Belle-Beille, 2 rue Joseph Lakanal, 49000 Angers.

Accueil : du lundi au vendredi, de 10h à 17h.

Contact : 02 44 68 86 56.

• **À la Préfecture du Maine-et-Loire.**

Adresse : Direction de l'immigration, 7 bis rue Hanneloup, 49000 Angers.

Accueil : le bureau dU séjour des étrangers est ouvert le lundi, mardi et jeudi, de 9h15 à 12h15.

Contact : 02 41 81 81 81 ou

pref-ide-etranagers@maine-et-loire.gouv.fr

Site internet : <http://49.accueil-etranagers.gouv.fr/>

Pour prendre rendez-vous :

<http://www.rdv.maine-et-loire.gouv.fr/>

À SAVOIR

• **Si vous venez d'arriver en France avec un visa étudiant long séjour VLS-TS :** vous devez le valider en ligne dans les trois mois qui suivent le jour de votre arrivée, sur le site :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

• **Si vous êtes de nationalité algérienne ou étudiant titulaire d'un visa « concours » ou d'un visa « mineur scolarisé » ou d'un visa portant la mention « carte à solliciter dans les deux mois » :** votre demande de titre de séjour s'effectue, selon le lieu d'accueil, à la Préfecture ou auprès du service des Relations internationales de votre établissement.

Attention : si vous souhaitez renouveler votre titre de séjour, la demande doit se faire dans les deux mois qui précèdent l'expiration de votre titre.

• **Pour en savoir plus sur les droits et obligations :** www.service-public.fr > Etranger > Titre de séjour et document de circulation



LA VIE PRATIQUE /

OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE

Si vous devez séjourner en France plus de trois mois, il est beaucoup **plus facile de vivre au quotidien en ouvrant un compte bancaire**, en ligne ou dans une des 120 agences bancaires qui sont implantées à Angers.

Connectez-vous au site

<https://etudiant-etranger.ameli.fr> pour vous inscrire, pour comprendre vos droits et pour effectuer les démarches nécessaires.

En France, ouvrir un compte bancaire est un droit : www.service-public.fr > Argent > Comptes bancaires > Droit au compte

SE SOIGNER

Se soigner en France est **quasiment gratuit**, mais il faut être assuré. **L'affiliation à une assurance maladie est donc obligatoire.**

Pour en savoir plus :

<https://www.campusfrance.org> > S'organiser > Santé

En tant qu'étudiant, vous pouvez aussi bénéficier des services de médecine implantés dans les universités. Dans ces services, où les consultations sont gratuites, vous serez accueilli par une équipe de médecins, d'infirmières, d'assistantes sociales qui peuvent vous donner des conseils personnalisés en matière de prévention et de santé.

C'est le cas de l'Université d'Angers qui dispose d'un Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS).

Accueil : du lundi au vendredi de 8h45 à 17h45, sur rendez-vous.

Pour en savoir plus : <http://www.univ-angers.fr> > vie des campus > santé

SOUSCRIRE UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Il est aussi possible de souscrire une **assurance complémentaire** pour couvrir la totalité des frais de santé qui ne sont pas tous pris en charge par l'**assurance maladie obligatoire et gratuite**.

Attention : les formules et les niveaux de garanties varient d'un organisme à l'autre. Pour faire le choix d'une **assurance complémentaire** la plus adaptée à votre situation et à votre budget, vous pouvez vous renseigner sur un site **comparatif de mutuelles étudiantes**.

ASSURER SON LOGEMENT

En France, il est obligatoire d'assurer son logement.

La « garantie risques locatifs » est un contrat d'assurance habitation qui peut être souscrit auprès de votre banque ou chez un assureur privé. Une souscription en ligne est souvent possible.

N° D'URGENCE

SAMU : 15 Service d'aide médicale urgente.

Police secours : 17 en cas de violences, vol, cambriolage.

Pompiers : 18 en cas d'incendie, fuite de gaz, dégât des eaux, catastrophe naturelle, accident de la route.

Le 112 : numéro d'appel des urgences en Europe, accessible gratuitement partout dans l'Union européenne, en plus des numéros d'urgence nationaux.

APPRENDRE LE FRANÇAIS

Apprendre le français en France est une chance à saisir ! Trouvez la formule qui vous correspond le mieux :

- en consultant le site de Campus France où centres de Français Langue Étrangère (FLE) et universités vous proposent des cours pour tous niveaux tout au long de l'année : <http://ecolesdete.campusfrance.org>
- en vous renseignant dans votre établissement, à la mairie ou à la maison des associations dans votre ville d'accueil.

TROUVER UN JOB OU UN STAGE

3 adresses :

- l'**Université d'Angers** dispose d'une plateforme d'annonces de stages et de jobs : <https://ipoline.univ-angers.fr/>
- le **CRIJ des Pays de la Loire** (Centre Régional d'Information Jeunesse) met aussi à votre disposition sa plateforme d'offres d'emploi et de stages : <https://www.infos-jeunes.fr/carte-du-reseau-information-jeunesse/centre-information-jeunesse-angers>
- le **site Jobaviz du CROUS** pour trouver un job compatible avec vos études : <http://www.jobaviz.fr/rechercher-un-job-etudiant/n:39>



LES SORTIES À ANGERS /

PRATIQUER UN SPORT

Dans votre école ou dans votre université, vous pouvez avoir un accès privilégié gratuit au sport en vous renseignant au **Service des sports** de votre établissement ou en consultant le **site de l'Université d'Angers** qui propose 60 activités à des tarifs très attractifs : <http://www.univ-angers.fr> > vie des campus > sport

À Angers, vous pouvez aussi trouver un choix varié d'équipements sportifs ou de loisirs municipaux :

<http://www.angers.fr> > vivre à Angers > sport

La carte A'Tout vous permet d'accéder à de nombreux services et équipements de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole :

<http://www.angers.fr> > services et démarches > les services de la carte A'tout

PARTICIPER

Participez à des événements culturels et sportifs ou engagez-vous sur un plan social et solidaire grâce aux nombreuses associations étudiantes, locales ou nationales.

Pour en savoir plus :

- se renseigner dans son établissement (Service de la vie étudiante) ou consulter le site de l'Université d'Angers : <http://www.univ-angers.fr> > vie des campus > associations > culture/sport
- voir les sites nationaux : www.animafac.net ou www.letudiant.fr

SE CULTIVER ET FAIRE LA FÊTE

Angers propose de nombreuses façons de se cultiver ou de se divertir. Cinémas, concerts, théâtres, musées, expositions, rencontres festives, sont au programme et à tarif réduit pour les étudiants, la plupart du temps.

Pour en savoir plus : <http://www.angers.fr> > vivre à Angers > culture

Vous trouverez aussi à Angers **le J**, un service et un lieu convivial dédié aux jeunes, créé par la Ville : <http://www.angers.fr> > vivre à Angers > Jeunes à Angers > le J, Angers connectée jeunesse

Vous pouvez également consulter l'agenda des activités culturelles, souvent libres d'accès, programmées par l'Université d'Angers qui propose une **Carte culture** gratuite offrant des tarifs préférentiels sur les spectacles :

<http://www.univ-angers.fr> > vie des campus > culture

Pour se distraire ou se cultiver, à Angers, on trouve :
- 3 grands cinémas, avec de nombreuses salles (tarifs étudiants, carte de fidélité), dont un cinéma d'Art et d'Essai : Les 400 Coups.

- 7 musées, tarifs réduits pour les étudiants : www.musees.angers.fr

- 10 salles de spectacle, de théâtre, de danse, de concert...

- une douzaine de librairies, dont une vieille institution, la librairie Richer fondée en 1927.

- un réseau de 9 bibliothèques municipales articulées autour de la Médiathèque Toussaint qui propose les plus importantes collections de la ville en libre accès : <http://bm.angers.fr>

- 2 bibliothèques universitaires sur les campus de Belle-Beille et de Saint-Serge :

<http://www.univ-angers.fr> > vie des campus > bibliothèques

La BU Saint-Serge est ouverte 7 jours sur 7, même le dimanche !

À Angers, pour sortir ou pour tout savoir sur l'actualité, consulter **le grand quotidien régional, Le Courrier de l'Ouest**, disponible en kiosque ou sur internet : <https://www.courrierdelouest.fr/>
Vous pouvez aussi voir l'agenda culturel du site de l'Office de Tourisme d'Angers : <https://www.anjou-tourisme.com> > agenda

LES LIEUX À NE PAS MANQUER /

- La place du Ralliement, comme son nom l'indique, l'une des places les plus centrales d'Angers, avec son grand théâtre monumental.
- Le château d'Angers, la forteresse de la ville (entrée gratuite pour les jeunes), avec sa tapisserie de l'Apocalypse de plus de 100 mètres de long !
- La cathédrale Saint-Maurice des XII^e et XIII^e siècles, témoignage de l'art gothique angevin.
- La maison d'Adam, dans la vieille ville proche de la cathédrale.
- Le muséum des Sciences naturelles, dans le centre ville, collections précieuses dans un cadre de charme (tarifs étudiants).
- Le musée des Beaux-Arts, avec ses collections historiques dans un édifice ancien (tarifs étudiants).
- La galerie David d'Angers, exposition d'œuvres de David, célèbre sculpteur angevin (tarifs étudiants).
- Le parc Balzac, 50 hectares d'espaces verts thématiques.

Pour en savoir (et en voir) plus, consultez le site de l'Office de tourisme d'Angers : <https://www.tourisme.destination-angers.com/>





LES GRANDS ÉVÉNEMENTS ANNUELS /

JANVIER

• Festival Premiers Plans, festival de premiers films européens, rencontres avec des réalisateurs.

FÉVRIER

• Opération Made in Angers, visites d'entreprises et d'artisans angevins pour découvrir leur univers professionnel.

AVRIL

• Printemps des orgues, festival d'orgue avec de jeunes interprètes (tarifs réduits).

MAI

• Angers fête l'Europe, concerts, conférences, expositions, films pour découvrir la culture européenne.

JUIN

• Fête de la musique, de la musique partout dans la ville (concerts gratuits).
• La Fête du Vélo en Anjou, pour découvrir la Loire sur 120 km d'une piste cyclable inédite et éphémère.

JUILLET-AOÛT

• Festival Angers l'été, dans le cloître de l'abbaye Toussaint, soirées de musiques du monde (tarifs réduits).

SEPTEMBRE

• **Campus Day**, une journée d'accueil organisée par l'Université d'Angers, clôturée par un concert, ouverte à tous les étudiants de la ville.

• **Nuit européenne des chercheurs**, rencontres entre chercheurs et grand public.

• Journées du patrimoine, des lieux de culture à visiter gratuitement.

• Les Accroche-cœurs, festival d'arts de la rue qui s'inscrit dans une démarche de développement durable.

OCTOBRE

• **Fête de la science**, dans les laboratoires de l'Université d'Angers.

DÉCEMBRE

• Festival Angers BD, l'occasion de rencontrer de grands auteurs de bandes dessinées français et étrangers.

Pour en savoir plus :

<https://www.tourisme.destination-angers.com/>



**ÉCHANGER
& PARTAGER**



Pour rester informé, être à l'écoute des autres et du monde, partager et échanger avec des étudiants, suivez les **réseaux sociaux** où Campus France est particulièrement présent !

*Pensez à vous inscrire sur le réseau **France alumni** pour participer à des groupes de discussions thématiques, profiter de sorties culturelles, consulter des offres d'emploi et de stages.*



LES CHOSES À SAVOIR

ANGERS,
CHEF-LIEU DU
DÉPARTEMENT DU
MAINE-ET-LOIRE,
l'un des
5 départements
de la Région Pays
de la Loire

**RÉGION
PAYS DE
LA LOIRE,**

**8^e RÉGION
D'ACCUEIL** des
étudiants étrangers
en France
(12 000 étudiants
internationaux)

Angers Loire Métropole :

300 000 habitants

Ville d'Angers :

150 000
habitants



40 000
étudiants

10%
d'étudiants étrangers

Université d'Angers :

25 000
étudiants

12%
d'étudiants étrangers



ANGERS, CLASSÉE 10^e PARMIS LES 44 VILLES UNIVERSITAIRES FRANÇAISES OÙ IL FAIT BON VIVRE ET ÉTUDIER ET 1^{ÈRE} VILLE MOYENNE DANS CE CLASSEMENT (palmarès du magazine L'Étudiant)

L'essentiel des informations contenues dans les Fiches villes de Campus France concernant tous les étudiants internationaux, quel que soit leur établissement.

En France, dans chacune des villes d'accueil, la majorité des étudiants étrangers suivent des études à l'université. Les Fiches villes leur accordent donc une place importante, mais les autres établissements d'enseignement supérieur ne sont pas pour autant oubliés, même s'il est impossible de tous les lister ici et de leur consacrer dans ce cadre des informations spécifiques.

Pour en savoir plus sur les dispositifs d'accueil des établissements : <https://www.campusfrance.org/fr/recherche/categorie/centre-val-Loire-639>

CAMPUS FRANCE

28 rue de la Grange aux Belles, 75010 PARIS - 01 40 40 58 58 - www.campusfrance.org